



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante et unième session

Genève, 21-23 mars 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante et unième session^{1,2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 mars 2011, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la soixantième session.
3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.
5. Convention de 1968 sur la circulation routière.

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

6. Convention de 1968 sur la signalisation routière.
7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière:
 - a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
 - b) Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique.
8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption des décisions.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/130.

2. Adoption du rapport de la soixantième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa soixantième session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/129.

3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des derniers faits nouveaux intervenus dans le domaine de la sécurité routière. Ces informations porteront notamment sur la Conférence sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région de la CEMN (Ioannina, Grèce, 18 et 19 novembre 2010) organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de la coopération économique en mer Noire (CEMN), à l'occasion de laquelle les pays de la CEMN ont adopté la «Déclaration de Ioannina», qui réaffirme l'importance d'aborder la question de la sécurité routière dans la région de la CEMN (voir http://www.unece.org/trans/roadsafe/events/BSEC/Ioannina-Declaration_e.pdf). Le Groupe de travail sera informé des amendements apportés à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), qui vont introduire de nouvelles procédures relatives aux évaluations des incidences sur la sécurité routière, aux audits de sécurité routière, aux inspections de sécurité et à la gestion de la sécurité du réseau routier (fondées sur la Directive européenne 2008/96/CE).

Les délégations nationales et les organisations internationales souhaiteront peut-être fournir des renseignements actualisés sur d'autres faits nouveaux intervenus dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales sont encouragées à donner de manière succincte des renseignements actualisés sur les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à leur législation sur la circulation routière. Elles sont invitées à communiquer ces informations à l'avance pour que celles-ci puissent être intégrées dans le résumé disponible sur le site Web de la CEE.

4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits nouveaux en rapport avec la résolution 64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée du 2 mars 2010, dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière. Des informations seront fournies sur le plan d'action de la Décennie (www.who.int/roadsafety/Decade_of_action.pdf); sur les projets du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière en vue du lancement mondial de la Décennie, le 11 mai 2011; sur la réunion interparlementaire de haut niveau sur la sécurité routière que le Parlement ukrainien a prévu d'organiser, sous les auspices de la CEE, en avril 2011 à Kiev; et sur la conférence de haut niveau que la CEE et le Gouvernement serbe ont prévu de tenir pour célébrer le lancement de la Décennie pour la sécurité routière en mai 2011. Enfin, le secrétariat informera le WP.1 au sujet de la technique d'«évaluation de l'état de préparation» à envisager concernant la sécurité routière pour la phase de mise en œuvre.

Les délégations nationales souhaiteront peut-être présenter les objectifs nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière qu'elles se sont fixés pour 2020.

5. Convention de 1968 sur la circulation routière

Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Un groupe informel d'experts (Allemagne, Espagne, Fédération de Russie et France) souhaitera peut-être rendre compte de ses derniers travaux concernant les propositions d'amendement relatives aux systèmes de mise en alerte du conducteur. Par ailleurs, un représentant du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) sera invité à présenter d'autres propositions d'amendement (axées sur l'éclairage), qui doivent être soumises pour approbation au WP.29 dans un avenir proche (ces propositions font aujourd'hui l'objet du document WP.29-152-10).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les incidences des véhicules électriques silencieux sur la sécurité routière.

Document: Document informel WP.29-152-10.

6. Convention de 1968 sur la signalisation routière

Proposition relative aux panneaux à message variable (PMV)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés par le groupe informel d'experts des panneaux à message variable. On se rappellera que le Groupe de travail, à sa cent vingt-neuvième session, a réitéré la demande qu'il avait formulée à l'intention du groupe d'experts informel, à savoir que celui-ci se concentre sur l'élaboration d'une proposition visant à modifier la Convention sur la signalisation routière (1968) aux fins de l'inclusion des panneaux à message variable.

Les représentants des gouvernements sont encouragés à présenter et partager leurs expériences nationales concernant la conception et la mise en œuvre des panneaux à message variable.

Le groupe informel d'experts sera invité à faire un exposé sur les derniers faits nouveaux intervenus en la matière au sein de l'Union européenne.

7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière

a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents semblent améliorer la sécurité routière, mais la mise en place d'un tel mécanisme est complexe car elle nécessite une certaine coopération et coordination des ministères nationaux et des organismes et autres entités concernés. La question des enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents a été examinée à la soixantième session du WP.1 en septembre 2010, mais les participants n'ont pas trouvé de consensus sur la manière de procéder. Les délégations nationales sont encouragées à fournir des informations sur les pratiques nationales en vigueur dans ce domaine en vue de l'élaboration d'un document informel sur les possibles options à suivre pour donner suite au projet, y compris la création d'un groupe informel d'experts.

b) Reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique

La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à mener le débat au sujet de la proposition visant à inclure les pratiques optimales en matière de reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1).

8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière

Le Groupe de travail poursuivra ses débats sur la conception du nouveau panneau à utiliser en conjonction avec le panneau indicateur des stations-service pour signaler les stations de recharge pour véhicules électriques. Les délégations nationales sont invitées à communiquer leurs propositions au secrétariat. Le secrétariat fournira des informations sur les panneaux normalisés existants de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans le domaine des stations de recharge électrique et des prises électriques.

9. Questions diverses

Malgré les nombreuses mesures prises pour indiquer les passages à niveau afin de les sécuriser, les usagers de la route et les piétons sont bien trop nombreux à se tuer ou à se blesser en les franchissant. Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager de créer un groupe multidisciplinaire d'experts comprenant des experts de la sécurité routière (WP.1), des chemins de fer (SC.2), des organisations chargées des infrastructures routière et ferroviaire (SC.1) et d'autres parties prenantes pour rechercher les moyens d'améliorer la sécurité aux passages à niveau.

La formation, en particulier celle des conducteurs professionnels, devrait avoir un effet important sur la sécurité routière. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rôle de la formation dans le renforcement de la sécurité routière.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la candidature de M. Arastun Majidon (Azerbaïdjan) au poste de vice-président.

10. Dates de la prochaine session

La soixante-deuxième session doit se tenir à Genève, du 26 au 29 septembre 2011. Les participants ayant l'intention de soumettre des propositions en vue de cette session sont invités à le faire d'ici au 18 juillet 2011, afin que le secrétariat puisse faire traduire les documents.

11. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixante et unième session.
